



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0503

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon - Meyzieu

objet : Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité - Attribution de subventions aux associations Passe-Jardins, Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), Les cultivateurs, aux Villes de Meyzieu et de Lyon

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Gouverneure

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme lehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

**Conseil de communauté du 15 décembre 2014****Délibération n° 2014-0503**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité - Attribution de subventions aux associations Passe-Jardins, Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), Les cultivateurs, aux Villes de Meyzieu et de Lyon**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'arrêté préfectoral n° 6323 du 23 décembre 2011 relatif aux statuts et compétences de la Communauté urbaine de Lyon précise, dans son article 4, que cette dernière peut soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion des espaces naturels. Il peut s'agir des espaces naturels formant la trame verte que ce soit des jardins, la biodiversité ou des continuités vertes urbaines. Par délibération n° 2006-3820 du Conseil du 12 décembre 2006, la Communauté urbaine s'est engagée dans une politique en faveur des jardins collectifs intitulée Jardinons le Grand Lyon. Elle y définit les conditions d'attribution, par la Communauté urbaine, de subventions de fonctionnement et d'investissement.

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) adopté le 16 décembre 2010 par le Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) a désigné un ensemble d'espaces agricoles, forestiers et naturels formant l'armature verte méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer leur préservation.

Il est proposé dans ce cadre :

- d'assurer le maintien des jardins collectifs existants par la création, la diffusion et la mise en réseau d'information, de formations, de pratiques et de techniques et par l'intégration des jardins dans l'aménagement urbain,
- d'encourager au développement des jardins collectifs, tant par la formation et l'accompagnement des opérateurs et des porteurs de projet jusqu'à la constitution du dossier technique,
- de diffuser les pratiques de jardinage écologique et respectueuses de l'environnement,
- de développer du lien social et communiquer sur les jardins, par des animations, des sorties, des manifestations, une outillhèque.

Les propositions visent au soutien d'associations concourant à la politique Jardinons le Grand Lyon, à la préservation de la biodiversité et à la promotion des espaces nature en ville sous forme de subventions de fonctionnement et d'équipement.

## 1° - Pour les subventions d'équipement

Dans le cadre de l'objectif de développement et de confortement des jardins collectifs, il est proposé d'accompagner la création de 2 jardins sur le territoire communautaire, pour un montant de 27 652 € se répartissant comme suit :

- à la Ville de Meyzieu : une subvention de 11 591 € pour la création d'un jardin partagé : rue de Nantes dans le quartier des plantées de 705 mètres carrés, dont le coût total est estimé à 28 977 € HT, soit 34 772 € TTC,

- à la Ville de Lyon : une subvention de 16 061 € pour la création d'un jardin partagé : rue des Emeraudes dans le 6° arrondissement de Lyon de 250 mètres carrés, dont le coût total est estimé à 40 151,74 € HT, soit 48 182 € TTC.

## 2° - Pour les subventions de fonctionnement

Il est proposé, pour la mise en œuvre du programme, de s'appuyer sur le réseau des associations qui propose à la Communauté urbaine de conduire des actions d'accompagnement concourant aux objectifs énoncés précédemment permettant d'assurer le maintien et le développement de jardins collectifs, de diffuser les bonnes pratiques du jardinage respectueux de l'environnement, de développer du lien social, et de favoriser et faire connaître la biodiversité dans les jardins et sur le territoire :

- à l'association Passe Jardin : une subvention de 82 000 € pour la mise en œuvre, au cours de l'année 2015, de l'actualisation de l'annuaire des jardins collectifs, des outils internet, la gestion de l'outilthèque et de la documentation, la participation aux réflexions d'évolution de la politique, l'organisation d'une douzaine de séances de formation pour la création d'un jardin partagé, pour acquérir des capacités d'animation et d'encadrement de jardins ainsi que des capacités à être jardinier relais, l'organisation d'ateliers pour diffuser les pratiques du jardinage amateur éco-responsable, 100 demi-journées d'accompagnement à la création de jardins, l'organisation de la fête du printemps et la participation à diverses manifestations comme les rendez-vous au jardin.

Le plan de financement de ces actions s'établit de la façon suivante :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)	Taux (en %)
<b>Objectif 1 : diffusion et éditions de documents</b>		Région Rhône Alpes	82 800	43
annuaire, site internet, éditions du calendrier, espace documentaire, outilthèque	28 600	Communauté urbaine de Lyon	82 000	43
diffusion charte Jardinier amateur éco responsable au travers d'ateliers pratiques	36 200	Ville de Lyon	4 000	2
<b>Objectif 2 : accompagnement des initiatives locales</b>		participation des porteurs de projet, stagiaires, adhérents	24 700	12
formation "créer un jardin partagé"	11 800			
formation "de la pratique aux compétences"	4 100			
accompagnement des porteurs de projets (100 demi-journées sur la Communauté urbaine, 65 hors Communauté urbaine)	83 400			
<b>Objectif 3 : Mise en place d'un programme de développement des pratiques de jardinage</b>				
formation jardiniers relais	7 600			

<b>Objectif 4 : inciter à la création de lien social et animer le réseau des jardins partagés</b>				
organisation d'un à deux événements : fête du printemps, fête de l'automne	13 800			
participation aux réflexions d'évolution de la politique	8 000			
<b>Total</b>	<b>193 500</b>	<b>Total</b>	<b>193 500</b>	<b>100</b>

- au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) : une subvention de 40 000 € pour la mise en œuvre d'actions de recherches et de valorisation dans le domaine de la botanique appliquée à divers secteurs tels que l'horticulture, la création et la restauration de jardins, l'histoire et l'utilisation actuelle des plantes. Les travaux du CRBA reposent sur la mise à disposition de ressources à la fois documentaires et humaines, de compétences scientifiques, artistiques et techniques, qu'elles soient historiques ou contemporaines. Pour 2015, le CRBA souhaite poursuivre les travaux habituels liés à la fonction de conservatoire de semences, poursuivre les réflexions et actions en faveur des variétés adaptées à leur territoire d'origine, produites en circuits courts, par des acteurs locaux, formés aux savoir-faire par le CRBA et ses partenaires techniques, D'autres développements seront à prévoir au cours de l'année 2015 en fonction des accords que le CRBA pourra développer avec l'Institut VAVILOV de Saint-Pétersbourg, et en lien avec la création de la Métropole,

- à l'association Les cultivateurs : une subvention de 8 100 € pour l'accompagnement d'un collectif d'habitants autour d'un cycle d'ateliers d'éco-jardinage du balcon au jardin sur la Commune de Fontaines sur Saône, et pour l'organisation de 10 conférences-découvertes autour de l'écojardinage ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement, pour un montant total de 130 100 € net de taxes, aux associations suivantes :

- Passe-Jardins : 82 000 €,
- Le Centre de ressources de botanique appliquée : 40 000 €,
- Les cultivateurs : 8 100 €.

b) - l'attribution des subventions d'équipement, pour un montant total de 27 652 € net de taxes, aux communes suivantes :

- à la Ville de Meyzieu : une subvention de 11 591 € pour la création d'un jardin partagé rue de Nantes,
- à la Ville de Lyon : une subvention de 16 061 € pour la création d'un jardin partagé rue des Emeraudes à Lyon 6°,

c) - Les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, les associations Passe-Jardins, le Centre de ressources de botanique appliquée, l'association Les cultivateurs, la Ville de Meyzieu et la Ville de Lyon, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense d'investissement sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, pour un montant de 150 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P27O2513 individualisée le 13 janvier 2012.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2015 - comptes 2041412 et 20422 - fonction 76, pour un montant de 27 652 €, selon l'échéancier suivant :

- 20 000 € en 2015,
- 7 652 € en 2016.

**5° - Les dépenses** de fonctionnement correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 76 - opération n° 0P27O2513 pour un montant total de 131 100 € répartis selon l'échéancier suivant :

- 130 100 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.**